

Le Mercure esc. 253, 164, avenue de Barcelone 34080 Montpellier

Tél. Fax 04 67 75 81 56 e-mail: apmcv@club-internet.fr site: http://mossoncouleeverte.org/

Élaboration révision du SCOT de Montpellier

Montpellier, le 15 mai 2017

Référentes Mosson Coulée Verte :

Cathy VIGNON (ecostrategies@free.fr, 06 14 83 89 68)

Claude SAINT-PIERRE (claude.saint-pierre@orange.fr, 06 80 22 85 65)

Monsieur le Président de la Métropole Montpellier Méditerranée 50 Place de Zeus 34000 Montpellier

# Contribution à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Montpellier

Ce nouveau schéma prend en compte les grands enjeux du territoire :

- Adaptation au changement climatique,
- Développement de la biodiversité sur le territoire de la métropole,
- Equilibre entre développement économique et maintien, voire renouveau de l'activité agricole.

#### Notre contribution porte sur :

- Des précisions techniques qui nous semblent nécessaires pour prévenir les risques d'impact environnemental,
- La demande d'une meilleure prise en compte des fragilités environnementales et sociétales de notre territoire, sans laquelle la volonté de traiter ces grands enjeux pourrait se concrétiser trop faiblement.

# 1. Apporter d'indispensables précisions techniques

#### Continuité écologique trame verte 1.1.

S'il est simple de visualiser la trame bleue constituée par les cours d'eau, la trame verte est prévue dans le projet de SCOT davantage comme une mosaïque de parcs et une succession de petits linéaires que comme ce qu'elle doit être : des corridors écologiques permettant la jonction entre les territoires du SCOT et les espaces naturels existants. Ce faisant, la fonctionnalité d'accès aux territoires naturels est altérée et ne permet pas d'atteindre l'objectif de maintien et de développement de la biodiversité.

Ainsi, deux axes pourraient être développés :

- a. les grands corridors au nord de la métropole entre Lez et Mosson (orientation est-ouest) et le long des cours d'eau (orientation nord-sud) ;
- b. au plan urbain, un élargissement du continuum vert des rues (actuellement constitué par les seuls alignements d'arbres) : trottoirs plus larges intégrant, en bordure des bâtiments, un espace vert (pelouses, buissons, arbres) pour réduire les îlots de chaleur et changer le ressenti d'un grand poids du bâti. Une telle nouvelle approche renforcera par ailleurs l'image de lieu de villégiature du sud de Montpellier, et améliorera la qualité de vie.

Le SCOT doit intégrer des corridors verts en continuité et de taille suffisante aussi bien est-ouest que nord-sud, et des espaces de végétalisation plus larges dans les rues pour préserver la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

### 1.2. Augmentation des risques d'inondation et équipements urbains

Le SCOT intègre un volet de prise en compte des risques. Il serait bon d'y intégrer le risque de remontée de nappe, très présent dans la partie sud du territoire de la métropole (Lattes-Mauguio) mais aussi présent sur Lavérune, Clapiers, Jacou et Montpellier à Malbosc (où la dalle de la MPT s'est soulevée de 40 cm et 2 immeubles ont dû être démolis dès la fin de leur construction). Ce risque a un fort impact sur le mode de construction et la possibilité d'aménager des parkings en souterrain.

Le SCOT doit intégrer aussi le risque de remontée de nappe très présent sur son territoire (http://www.inondationsnappes.fr/donnees.asp).

#### 1.3. La problématique des campings

Le défi 1 point 4 aborde la problématique des campings. Il serait bon d'y intégrer les besoins en eau très importants en été ainsi que les problématiques de traitement des eaux usées de ces établissements.

Le SCOT doit intégrer les problématiques de besoins en eau potable et de traitement de l'eau usée liées aux afflux de population estivale.

## 2. Mieux prendre en compte les fragilités de notre territoire

# 2.1. La Mosson, axe trame bleue fragilisée à l'ouest du terrtoire

La Mosson est un élément important de la trame bleue et verte. La ripisylve et les boisements connexes abritent une grande biodiversité qu'il importe de maintenir. La Mosson joue un rôle paysager et d'agrément important pour les riverains et les randonneurs en grande randonnée. Mais elle est soumise à des prélèvements très importants de sa ressource et à une fracturation des espaces connexes, boisements ou prés humides, par des infrastructures.

Nous constatons dans le projet de SCoT le choix de faire du Lez, à l'est, un axe prioritaire, de par sa valeur patrimoniale. Il serait bon de faire le pendant à l'ouest avec la Mosson le long de laquelle s'égrènent bon nombre de « folies » du XVIIIème, tant à Saint-Jean-de Védas, Lavérune et Juvignac qu'à Montpellier.

La localisation actuelle de sites illégaux d'implantation des gens du voyage et de migrants Rom en bordure de Mosson ou dans le quartier Mosson et Celleneuve illustre l'absence de gestion effective de leur problématique ; ces implantations créent des tensions

entre communautés basées sur les nuisances environnementales crées par les uns et subies par les autres et par les milieux naturels très fragiles de la rivière.

Le SCoT doit affirmer le droit de tous les habitants à un environnement de qualité.

Les choix d'aménagement concernant la Mosson (contournement Ouest, déplacement du stade de football) doivent se faire en maintenant les continuités écologiques, en développant les itinéraires de randonnées (accès aux richesses naturelles et les bâtiments historiques) et en préservant la trame bleue et verte.

La problématique des communautés Rom et gens du voyage mérite un volet spécifique dans le SCoT. Le contrôle des pratiques et notamment de la gestion des déchets de ces populations doit être sérieusement étudié.

# 2.2. Le karst, réserve d'eau stratégique, très vulnérable aux pollutions et insuffisamment connue

Le karst est déjà aujourd'hui, avec la source du lez, une ressource en eau stratégique pour la métropole. Ce sera d'autant plus le cas demain avec une population croissante et les conséquences du changement climatique.

Le fonctionnement du karst Mosson est encore insuffisamment connu. On constate des phénomènes de connexion entre aquifères qui génèrent des impacts forts lors de prélèvements sur des aquifères voisins et des transfert des pollutions sur des distances qui peuvent être importantes.

La grande fragilité de ce mileu et le terme même de karst sont insuffisamment connus. Notre association a eu l'occasion d'intervenir sur un dossier ICPE (hors métropole, à Vailhauquès) pour lequel l'étude d'impact ne mentionnait pas la nature karstique du milieu et l'autorité environnementale n'avait pas relevé cette défaillance.

La stratégie de valorisation de la garrigue affichée dans le projet de SCOT peut être vertueuse. Elle pourrait sans précaution déclencher des impacts irréversibles.

Il nous semble indispensable de rechercher de nouvelles ressources en eau brute près des lieux de consommation importants (eaux usées traitées, eaux grises, nappes dépolluées).

Le SCOT doit expliquer la fragilité des milieux karstiques et localiser précisément ces milieux. Il doit souligner le besoin de développement de connaissances et un principe de précaution dans cette attente. Il doit acter le principe de mobilisation des ressources en eau brute, existantes et nouvelles.

Le SCOT doit affirmer la cohérence entre le territoire de la métropole et les territoires concernés par les mêmes ressources en eau issues du karst, avec un principe de solidarité.

Les projets d'aménagement économique (ex : future technopole à Juvignac) ou de création d'activité agricole en garrigue sur milieu karstique devront faire l'objet d'une attention particulière. Des tests avant déploiement pourront constituer une approche adaptée.

En ce qui concerne les déchets, il nous semble souhaitable d'afficher la volonté politique de la métropole sur un principe d'équité d'accueil des centres de stockage et de préservation de la qualité de son sous-sol et de qualité de vie de l'ensemble de ses habitants (défi 1 point 3.3).

#### 2.3. L'urbanisation

La construction d'habitat social devra être pensée dans l'objectif de mixité des populations et d'évitement de la ghettoïsation de quartiers.

Il nous semble indispensable d'éviter les cités dortoirs en favorisant l'implantation massive de petits commerces de proximité.

Dans le défi 3 point 2, avant de construire une nouvelle offre foncière et immobilière, il importera de commencer par remplir l'offre existante.

Le SCOT doit confirmer le lien étroit entre enjeux environnementaux et enjeux sociaux, en particulier en matière de foncier économique et de logement.

## 2.4. La prévention de projets immobiliers sous couverture d'agriculture

La stratégie du SCOT de revitalisation de l'agriculture et de création d'espaces agricoles présente un grand intérêt du point de vue de l'équilibre des écosystèmes et des paysages. Les habitants, à condition que ces espaces soient à proximité, pourront bénéficier d'un nouveau lien recréé entre urbains et agriculture, élevage, forêt.

L'inclusion de l'agritourisme dans ce volet du SCOT, outre les retombées économiques attendues, est garante d'une attention plus grande à des paysages de qualité.

Le cadre législatif actuel est porteur de confusion entre projet agricole et projet immobilier. Si l'agritourisme est une composante utile à de nombreux projets agricoles, il peut aussi être une couverture pour un projet immobilier.

Le SCOT doit affirmer un principe d'ouverture aux habitants des espaces réservés à l'agriculture sur le territoire de la métropole, en assurant l'ouverture d'espaces de promenade et en priorisant les projets en lien avec les habitants.

Le SCOT doit afficher la volonté politique des élus d'assurer une transparence sur les projets économiques soutenus, en établissant une distinction claire entre agriculture et immobilier. Une mention particulière devrait être faite pour les projets relevant de l'hôtellerie, dont l'intérêt économique devra systématiquement être mis en balance avec l'impact négatif potentiel sur l'environnement et sur l'accès des habitants aux ressources du territoire.

#### 2.5. La capacité à anticiper en matière de changement climatique

Les élus des territoires qui seront affectés par la montée du niveau de la mer et le retrait du trait de côte font souvent le choix de peu communiquer à ce sujet avec les habitants. Or la capacité d'adaptation au changement climatique nécessite l'action de tous, collectivités, autres acteurs publics, acteurs économiques et habitants.

Le fait que le SCOT mette en avant l'adaptation au changement climatique constitue une rupture remarquable que nous saluons.

Il est utile d'alerter sur les îlots de chaleur et de les traiter. Il est indispensable d'informer sur les évènements climatiques extrêmes et les risques d'inondation.

Le SCOT devrait préciser l'orientation prise contre le risque de submersion marine. Un recul stratégique faisant partie des solutions envisagleables, le processus de suivi et de décision devrait être annoncé dès à présent.

Le SCOT doit clairement informer les habitants et les acteurs économiques sur la localisation des impacts attendus. Il doit énoncer un principe de suivi de la montée en ampleur des impacts et permettre la réactivité des choix d'aménagement en fonction de la localisation effective qui sera constatée.

Le SCOT doit traiter l'ensemble des impacts des changements climatiques. Il doit préciser son choix de recul stratégique en réponse à la submersion marine.

# 2.6. L'interface des déplacements avec les territoires d'origine des navettes domicile-travail

De par l'historique de création de la métropole, le territoire du SCOT ne va pas audelà du territoire de la métropole. La fonction de mise en cohérence des déplacements entre territoires voisins est cependant incluse dans ce SCOT sous forme de « portes ».

Cette mise en cohérence constitue un enjeu particulièrement important pour les territoires adjacents à la métropole, où résident les personnes qui travaillent sur la métropole et pour l'environnement et la qualité de vie aux entrées de métropole. Il convient donc de la traiter avec grand soin en privilégiant la facilité d'accès aux parkings de dissuasion, et en évitant les goulots d'étranglement, facteurs de tensions, d'accidents, de perte de temps et de pollutions.

Le SCoT doit affirmer la volonté politique de penser les portes d'entrées sur le territoire de la métropole en assurant la fluidité des transports et la facilité d'accès aux parkings de dissuasion, la réduction des goulots d'étranglements, la qualité de vie pour les riverains, le maintien des continuités écologiques.

L'entrée « Porte vallée de l'Hérault » doit ressortir sur le schéma territorial stratégique comme un point critique d'enjeux.

La Présidente de l'association

A. Boulang &